

Enjeux autour d'un combat commun pour la santé et la sécurité au travail des salarié.es

Louis-Marie Barnier, sociologue du travail, représentant CGT au Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail.

Jennifer-Léonie Bellay, suppléante F3SCT SNEPAP-FSU Administration pénitentiaire.

Hervé Moreau, représentant FSU des personnels à la F3SCT Fonction publique.

À l'occasion de la première tenue des Assises de la santé et sécurité des travailleur.ses, en mars 2024, plusieurs organisations syndicales (CGT, FSU, Solidaires) et autres organisations ont échangé informations, modalités d'interventions et d'action, pour faire sortir cette question d'un domaine réservé à des spécialistes. En réalité le sujet déborde les frontières de la santé et de la sécurité au travail. Les participant.es en sont sorti.es unitaires, déterminé.es, solidaires, dans un combat en commun qui constitue un exemple dans le renouvellement de la réflexion et de l'action syndicales.

Depuis quelques années, la question des accidents du travail vient au devant de l'actualité médiatique. Peu à peu émerge le fait insupportable de mourir au travail ou du fait de son travail. Mais ce débat public est davantage mis en avant par la presse ou les associations de victimes que par le mouvement syndical. L'incapacité à en faire un débat public, trouve ses sources dans la construction historique de la santé au travail, centrée sur la réparation plutôt que sur la prévention. Pourtant l'employeur privé ou public est responsable de la santé et de la sécurité de ses salarié.es ou fonctionnaires, et doit prendre toutes mesures nécessaires pour l'assurer, comme l'impose le Code du travail, dont la quatrième partie « Santé et sécurité au travail » s'applique dans la Fonction publique (certes avec quelques aménagements).

Les tâches du syndicalisme

La santé au travail est un enjeu particulier qui s'inscrit autant dans la santé publique que dans les relations de travail et les rapports de production. Elle a pour particularité de s'appuyer sur des militant.es spécialisé.es dans ce domaine. Mais ce champ reste d'un abord difficile, relevant de débats dans des espaces

confinés (par exemple les structures paritaires de gestion de la Sécurité sociale ou les organismes de consultation du ministère du Travail). Le syndicalisme doit donc en premier lieu « vulgariser » ces questions souvent techniques, les rendre accessibles et faire en sorte que les travailleurs et travailleuses se sentent légitimes et outillé.es pour défendre leur santé et sécurité au travail. Par exemple, comment et pourquoi déclarer un accident du travail ou un accident de service ? Qu'est-ce qu'une maladie professionnelle, comment démontrer son lien au travail ? Les maladies psychiques, conséquences directes d'organisations du travail délétères, prennent une place de plus en plus grande : comment les faire reconnaître et, plus difficile encore, comment remettre en question l'organisation du travail qui y a conduit ?

Dans la Fonction publique, cet enjeu est encore davantage occulté, les seules structures dédiées sont peu connues, les chiffres camouflés ou introuvables. L'État employeur, étant son propre assureur, participe de l'opacité : la Sécurité sociale, en intégrant les accidents du travail et maladies professionnelles des salarié.es dans le régime général par le biais d'une caisse spécifique, a permis une connais-

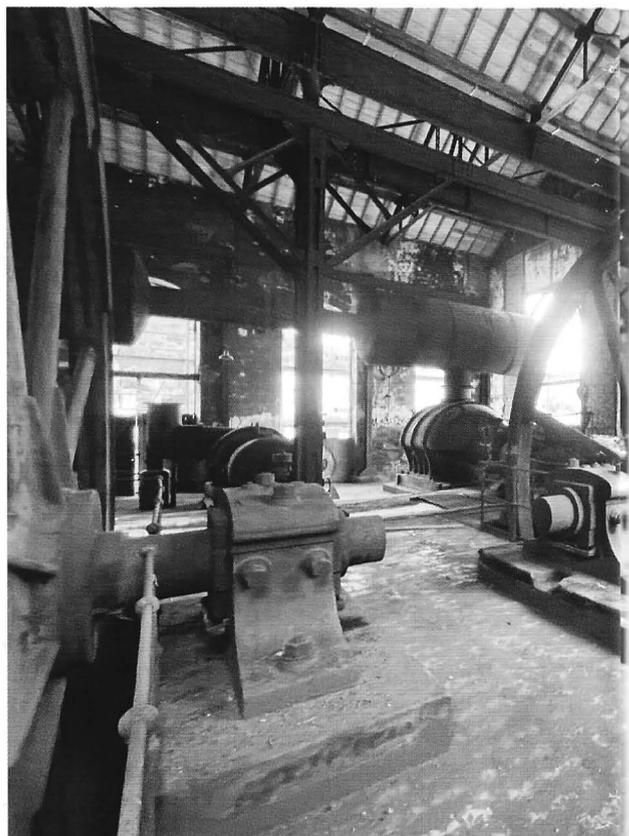
sance précise de ce domaine, certes basé sur un mécanisme assurantiel (mais ce sont les employeurs qui s'assurent contre le risque civil Accident du travail, pas les salarié.es). Dans la Fonction publique, la transparence des chiffres est d'urgence absolue. Mais il faut aussi « débanaliser » ce sujet. Les arrêts maladie sont-ils mis en lien avec le travail et donc déclarés comme maladie professionnelle ? Les signalements au registre Santé et Sécurité au Travail sont-ils pris pour un risque majeur concernant par exemple les enseignants ? L'employeur public reste impassible, en espérant que cela se perde dans des procédures bureaucratiques, alors que cela relève des atteintes à la santé et qu'il en est responsable.

L'aggravation des problèmes

Les choix budgétaires du gouvernement pour 2025 conduisent à une remise en cause profonde des services publics. La pression sur les fonctionnaires va être très forte, le management se durcir, les difficultés au travail vont augmenter, sans parler de la souffrance éthique due à l'impossibilité à remplir ce qui donne sens au travail. La défense de la santé au travail va se jouer dans la défense du service public en la reliant à la protection des agent.es de la Fonction publique, qu'ils dépendent de l'État, des structures territoriales ou du système hospitalier, rouages essentiels de ces services publics.

Tout un volet concernant les contractuels et non titulaires de la Fonction publique doit aussi être ouvert. Les précaires des universités ou des collectivités locales sont souvent les plus mal lotis en termes de conditions de travail. Les accidents du travail ou de service de ces catégories (la première année de leur contrat) ainsi que ceux des agents en temps partiels inférieurs à un certain taux, doivent être déclarés à la Caisse d'Assurance Maladie. Mais sont-ils déclarés, connus et analysés comme il se doit ? L'information des personnels sur leurs droits est largement défailante.

La disparition des CHSCT, en 2017 dans le privé et 2022 pour le public, a augmenté les difficultés. Car sur le terrain, nombreux sont celles et ceux qui s'engagent. Mais l'absence de débats publics, le mépris des employeurs envers les salarié.es et leurs représentant.es, tout comme la technicité organisée du domaine, conduisent ces militant.es à se trouver souvent isolé.es, sans ressources suffisantes. Au delà du décompte des accidents du travail, c'est le travail de prévention qui devient central. Il ne peut relever que d'une réflexion commune, d'un engagement des collectifs de travail.



Succès des premières Assises de mars 2024

Les Assises de la santé et la sécurité des travailleur.es trouvent là leur source : mettre en commun les combats menés et outiller les militant.es pour leur pratique quotidienne, participer à l'ouverture du débat public, aider les mobilisations. L'unité syndicale est un vecteur essentiel de cette mobilisation, pour joindre des forces disséminées, mais aussi parce que l'enjeu doit transcender la division syndicale autour de l'idée de représenter tout le monde du travail sur la défense de sa santé et sa dignité.

500 personnes ont participé aux différents ateliers à la Bourse du Travail de Paris. Les échanges ont été organisés autour de quatre filières : Femmes, santé, travail ; Accidents du travail et maladies professionnelles ; prévenir, reconnaître, réparer ; Santé travail environnement : de l'amiante au chlordécone, lutter contre une réglementation qui autorise les industriels à tuer les travailleur.es ; Transformation du travail et organisation du travail, comprendre et agir.

La richesse des échanges témoigne des interventions sur le terrain. Les apports à la réflexion collective des chercheurs, avocats, inspecteur.trices du travail, experts auprès des CSE et des militants, serviront notre activité quotidienne. Une majorité de femmes



Source : Nicolas Offenstadt

y participait liée à la très forte féminisation de la Fonction publique – rompant avec la participation syndicale habituelle. Ces Assises ont été d'abord une rencontre entre militant.es très investi.es sur ces questions mais isolé.es. La pluralité d'engagements entre militant.es et élu.es de CSE ou CSA, permet de croiser le sujet avec d'autres et de l'approfondir. Les Assises étaient en effet organisées par un ensemble de syndicats et d'associations : CGT, FSU, Solidaires, Andeva, ASD-Pro, Association des experts intervenant en santé au travail, ATTAC, Ateliers Travail et Démocratie, Cordistes en colère, Réseau féministe « Ruptures », Association-Santé-Médecine-Travail.

Les participant.es ont adopté un appel et une plateforme revendicative. Les Assises se sont poursuivies par les mobilisations du 28 avril, journée mondiale pour la santé et la sécurité au travail. Des rassemblements, une manifestation à Paris le 25 avril ont marqué cette commémoration mondiale.

L'enjeu pour la FSU et l'unité dans un combat commun

Pour la FSU, la participation à ces assises constitue une étape importante, une mise en visibilité de l'action de nombreux.es militant.es. Dans notre fédération, la question de la santé

au travail est montée en puissance à partir de l'institution des CHSCT dans la Fonction publique. La FSU avait porté leur création et a été en mesure de s'y impliquer avec un temps d'avance sur les employeurs publics. Leur disparition et remplacement par les F3SCT, issues de la fusion des instances, a posé la question du renouvellement des équipes militantes et de la transmission de l'expérience accumulée. Les stages organisés régulièrement permettent cette transmission, comme ils ont permis au début des années 2000 une véritable acculturation à la santé au travail et sur la question du travail.

Mais par la force des choses, du fait des contraintes temporelles fortes et de moyens très insuffisants (le temps accordé aux représentant.es en F3SCT est ridiculement faible), les communications et échanges entre militant.es de zones géographiques ou de ministères différents, sont très rares et trop ponctuels. Il y a beaucoup à apprendre pourtant, à partager, en connaissances, en modalités d'actions et d'interventions pour défendre les travailleurs et travailleuses et contraindre les employeurs à simplement respecter la loi, et les personnes !

Pour toutes ces raisons, les Assises sont un moment et un cadre importants qu'il faut pérenniser. S'y joue aussi un rapprochement enrichissant entre nos organisations syndicales, par la pratique et par une réflexion sur nos mandats respectifs et communs. Ce travail en commun, dans l'organisation, la préparation et le déroulement se fait dans un cadre aujourd'hui limité à trois organisations syndicales : CGT-FSU-Solidaires. Cette configuration peut poser question, car par ailleurs, dans d'autres espaces, la question de la santé au travail est portée par des intersyndicales plus larges. L'élargissement des Assises vers d'autres syndicats peut être mis en débat, indépendamment ou en lien avec la réflexion sur la recomposition syndicale.

Ces assises questionnent aussi le lien du syndicalisme avec la recherche, tout autant qu'avec les associations de victimes ou de défense des droits des salariés.

Comme certaines mobilisations sociales, elles permettent de faire du lien entre des acteurs et actrices qui n'ont pas ou peu l'habitude de travailler et militer ensemble. De même, dans les lycées, les collèges ou les écoles, l'isolement sur ces questions doit être combattu.

Ce combat commun ne peut que passer par le rapprochement de structures syndicales plus larges et l'ouverture vers les mobilisations au sein de la société. Bienvenue aux prochaines Assises les 25 et 26 mars 2025 !

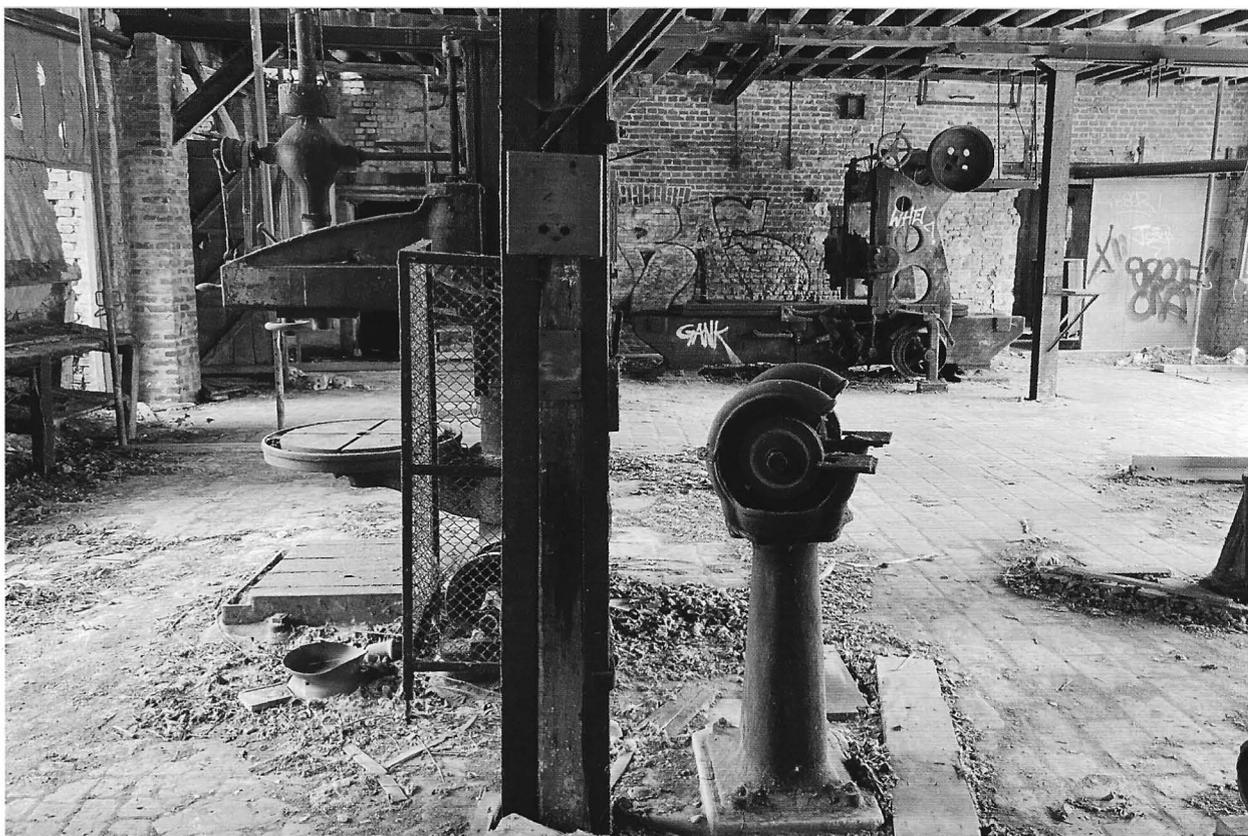
DOSSIER

Refonder le syndicalisme

regards croisés

ART ET CULTURE

Nicolas Offenstadt : Urbexeur et historien



ENTRETIEN

Étienne Balibar - La cosmopolitique. Une nécessité, une urgence